



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE



MATRICE DE SUIVI DES DÉPLACEMENTS

ÉVALUATION DES BESOINS MULTISECTORIELS

ENQUÊTE PILOTE AUPRÈS DES MÉNAGES DÉPLACÉS DANS LA RÉGION
DU CENTRE

APERCU DES BESOINS MULTISECTORIELS REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Région du Centre

ROUND 01 | novembre 2023

Avril 2024



Organisation internationale pour les migrations (OIM)
L'organisme des Nations Unies chargé des migrations

Les avis exprimés dans ce rapport sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'OIM, des donateurs et des partenaires : L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux, d'encourager le développement économique et social grâce à la migration et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Les cartes fournies sont uniquement à titre illustratif. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielle de ces frontières de la part de l'OIM.

Cette évaluation des besoins multisectoriels des déplacés a été réalisée grâce au soutien du Centre de crise et de soutien (CdCS) – Ministère des Affaires étrangères et du Développement international français.



© 2024 Institut National de la Statistique (INS)
Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)

Pour toute information extraite de ce document, qu'elle soit citée, paraphrasée ou utilisée de quelque manière que ce soit, la source doit être mentionnée comme suit : "Source: INS, OIM [Avril, 2024], Matrice de Suivi des Déplacements (DTM)".

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
MÉTHODOLOGIE	4
CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES PDI _s	6
BESOINS PRIORITAIRES DES PDI _s	7
PROTECTION	8
EDUCATION ET ALPHABETISATION	10
EXERCICE D'UNE ACTIVITE ET SITUATION D'EMPLOI DES PDI _s	11
HABITAT ET CADRE DE VIE DES PDI _s	13
SOURCES D'ENERGIE	14
EAU, HYGIÈNE ET ASSAINISSEMENT	15
SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	17
SANTÉ DES PDI _s	18
CONCLUSION.....	20
ANNEXE.....	21

INTRODUCTION

Depuis 2013, le Cameroun est confronté à des incursions sporadiques de la secte islamique Boko Haram, ainsi qu'à des revendications sociopolitiques au deuxième trimestre de 2016, entraînant d'importants mouvements de population. Les régions les plus touchées sont les trois régions du nord (Extrême-Nord, Nord et Adamaoua), la région de l'Est et les deux régions anglophones du pays.

L'enquête pilote d'évaluation des besoins multisectoriels des personnes déplacées internes dans la région du Centre (EBMS) vise à fournir au gouvernement et à la communauté humanitaire des données permettant de comprendre de manière globale les besoins intersectoriels des populations déplacées dans la région du Centre. L'objectif est d'orienter au mieux les décisions politiques et le système des acteurs humanitaires, tout en offrant une vue d'ensemble des besoins des personnes déplacées internes (PDI) dans la région du Centre.

Ce rapport présente un aperçu de la situation des besoins multidimensionnels des personnes déplacées internes dans la région du Centre. L'enquête pilote a été menée auprès d'un échantillon aléatoire de ménages de PDI dans l'ensemble de la région du Centre.

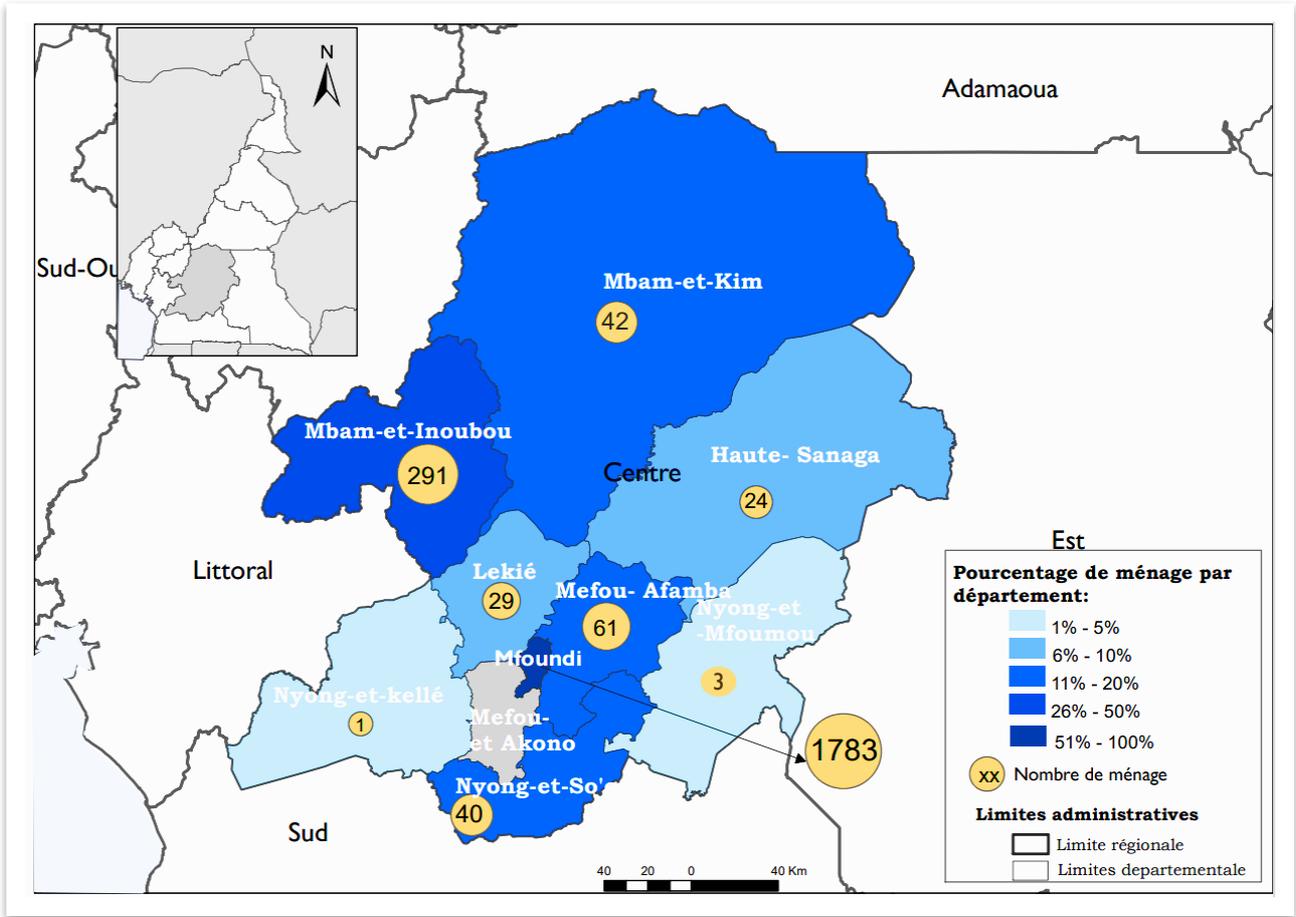
MÉTHODOLOGIE

Cette enquête pilote repose sur une base de sondage comprenant toutes les zones de dénombrement (ZD) issues du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH4) réalisé en 2017 par le Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population (BUCREP). Cette base comprend 3 710 ZD non vides, avec des informations sur leur identifiant, leur milieu de résidence (urbain ou rural) et leur taille en ménages.

Pour cette étude pilote, la région du Centre a été choisie comme domaine d'étude. Un échantillonnage aléatoire stratifié à un degré a été effectué. En raison des ressources limitées disponibles pour cette enquête, un échantillon de 299 ZD a été sélectionné de manière aléatoire. Un screening a été réalisé sur 85 348 ménages, avec environ 1 861 ménages de PDI attendus selon les estimations basées sur l'expérience de la cinquième Enquête Camerounaise auprès des ménages (ECAM 5) menée entre 2021 et 2022.

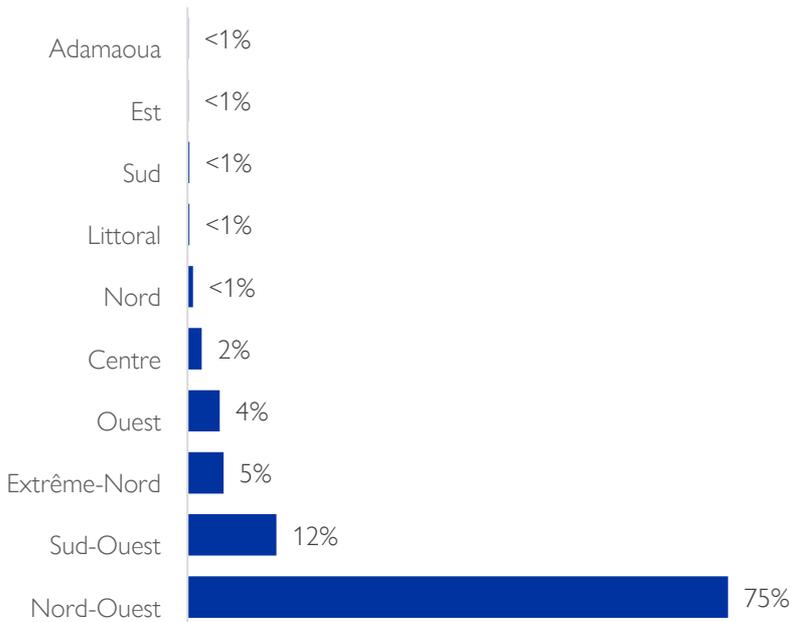
Au terme de l'enquête, 2 274 ménages de PDI ont été sélectionnés, avec 491 situés dans la partie rurale de la région du Centre et 1 783 à Yaoundé, la capitale. Un ménage de PDI est défini comme un groupe de personnes, apparentées ou non, vivant dans un même logement et reconnaissant l'autorité d'une seule personne en tant que chef de ménage, comprenant au moins un membre déplacé interne.

Carte 1: Nombre de ménages enquêtés par département

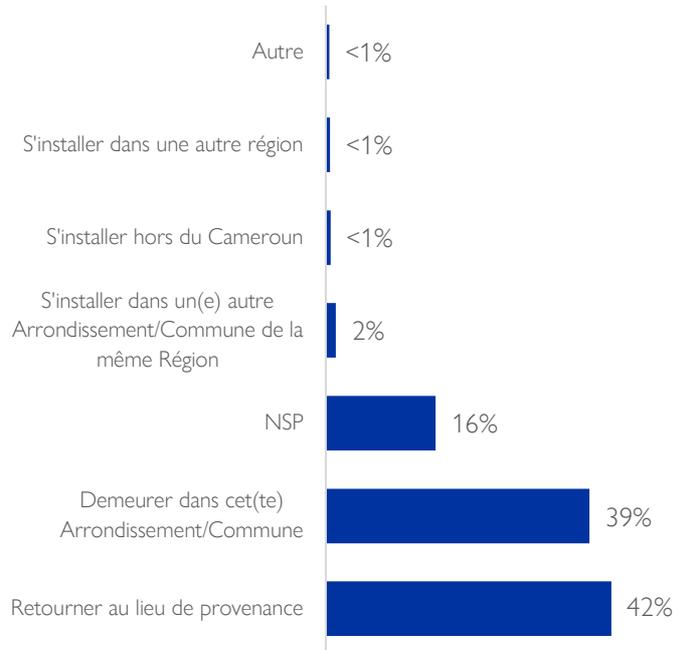


Cette carte n'est qu'à titre illustratif. Les frontières et les noms indiqués, ainsi que les désignations utilisées n'impliquent pas une reconnaissance ou une acceptation officielle de la part de l'OIM.

Graphique 1: Répartition (en %) de PDI dans la Région du Centre suivant la Région d'origine au Cameroun



Graphique 2: Répartition (en %) de PDI dans la Région du Centre suivant l'intention de déplacement



La répartition des personnes déplacées internes (PDI) dans la région du Centre selon leur région d'origine au Cameroun est la suivante : la majorité provient de la région du Nord-Ouest (75%), suivie de la région du Sud-Ouest (12%) et de l'Extrême-Nord (5%).

* NSP: Ne sais pas



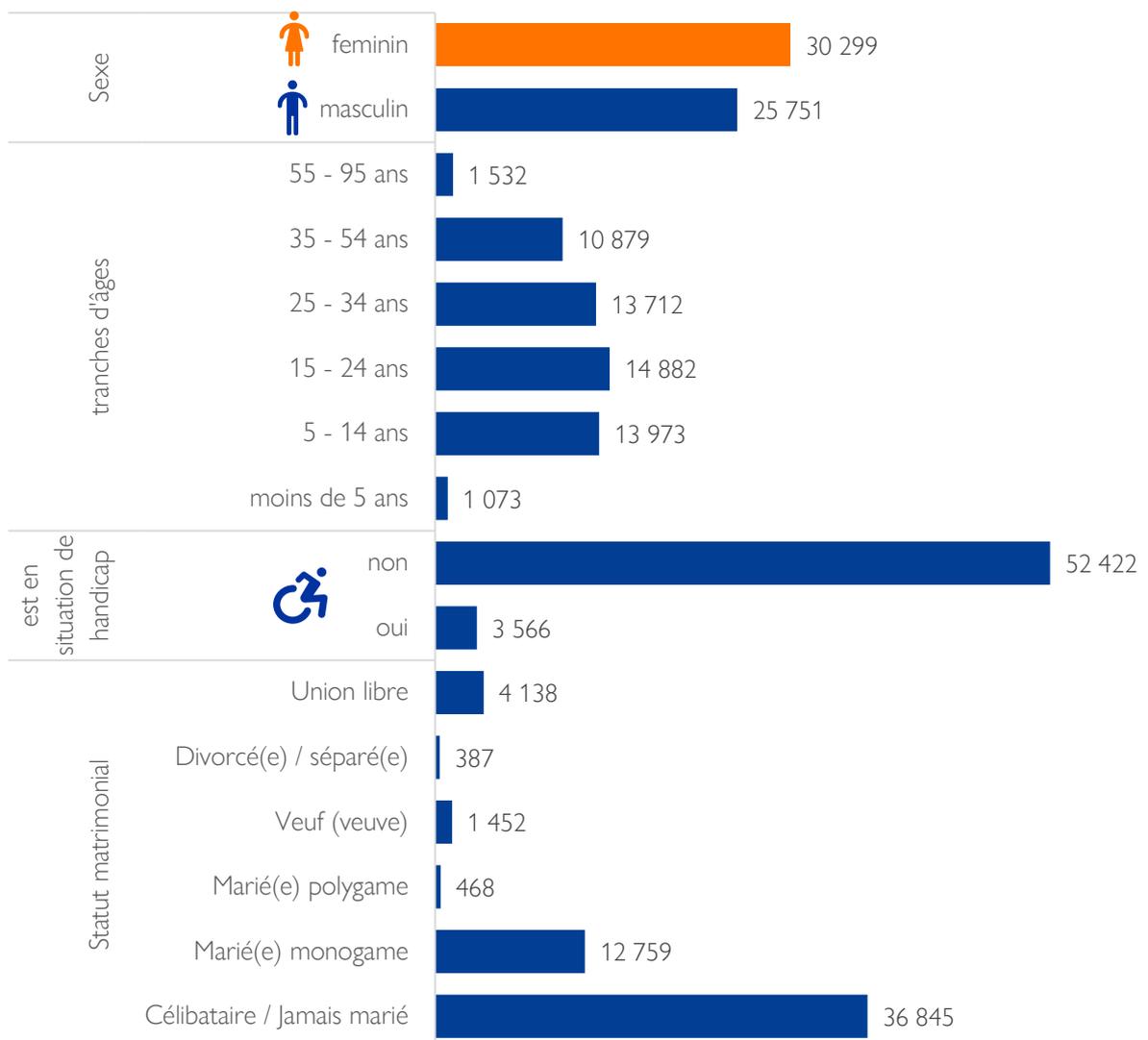
CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES PDI ET BESOINS PRIORITAIRES 1/2

CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES PDI

L'enquête pilote d'évaluation des besoins multisectoriels dans la région du Centre a permis d'estimer qu'il y a environ 56 050 Personnes Déplacées Internes (PDI) dans cette région. Parmi elles, 54 pour cent sont des femmes, soit un total de 30 299 femmes déplacées, tandis que 46 pour cent sont des hommes, soit 25 751 hommes déplacés.

Lorsqu'on examine la répartition par tranche d'âge, on constate que 13 973 PDI ont entre 5 et 14 ans, ce qui représente une partie significative de la population déplacée. De plus, 14 882 PDI sont âgés entre 15 et 24 ans. Ces chiffres mettent en évidence la vulnérabilité des enfants et des jeunes dans la situation de déplacement.

Graphique 3: Répartition des effectifs des PDI dans la Région du Centre suivant certaines caractéristiques démographiques.



En ce qui concerne la situation du handicap, l'enquête indique qu'environ 6% des PDI dans la région du Centre vivent avec un handicap. Cela souligne la nécessité de prendre en compte les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap dans les interventions humanitaires.

Pour ce qui est du statut matrimonial, les PDI célibataires ou jamais mariés représentent la plus grande proportion avec 65% de l'ensemble des PDI dans la région du Centre. Cela indique que la population déplacée comprend un nombre important de jeunes adultes qui sont potentiellement confrontés à des défis supplémentaires liés à leur situation matrimoniale et familiale.



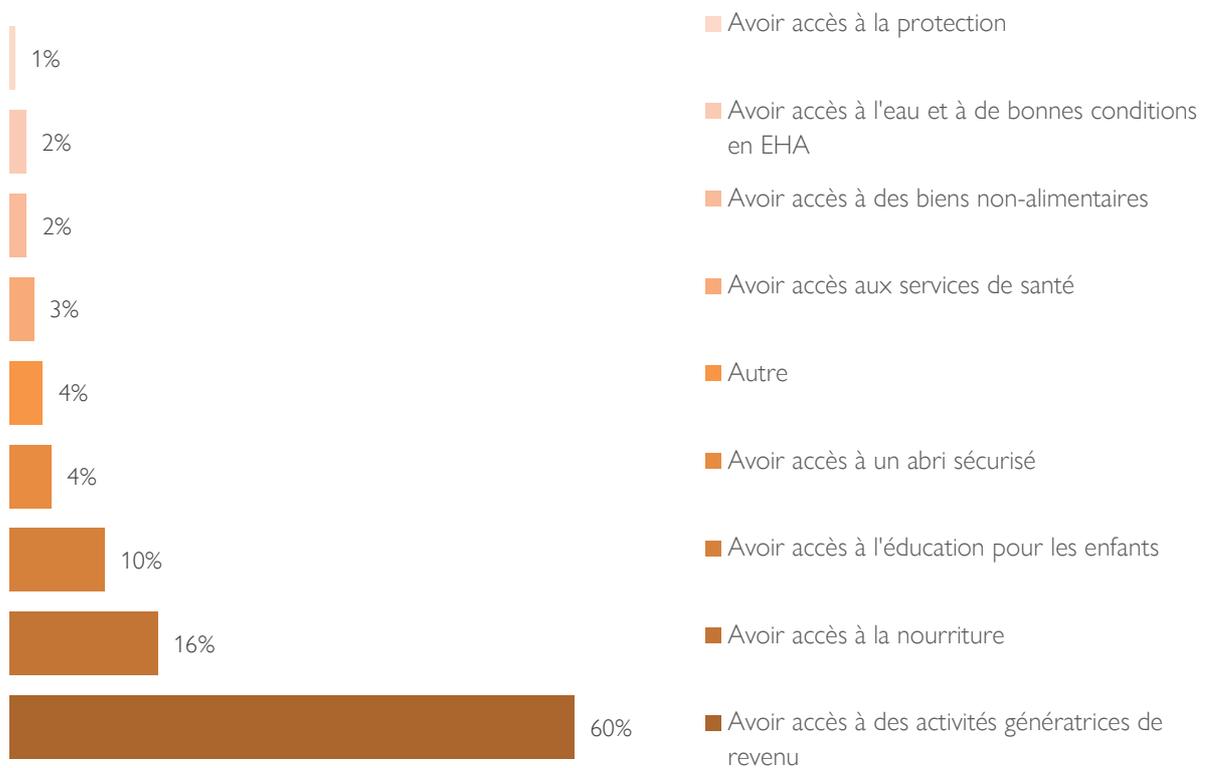
CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DES PDI ET BESOINS PRIORITAIRES 2/2

BESOINS PRIORITAIRES DES PDI DE LA RÉGION DU CENTRE

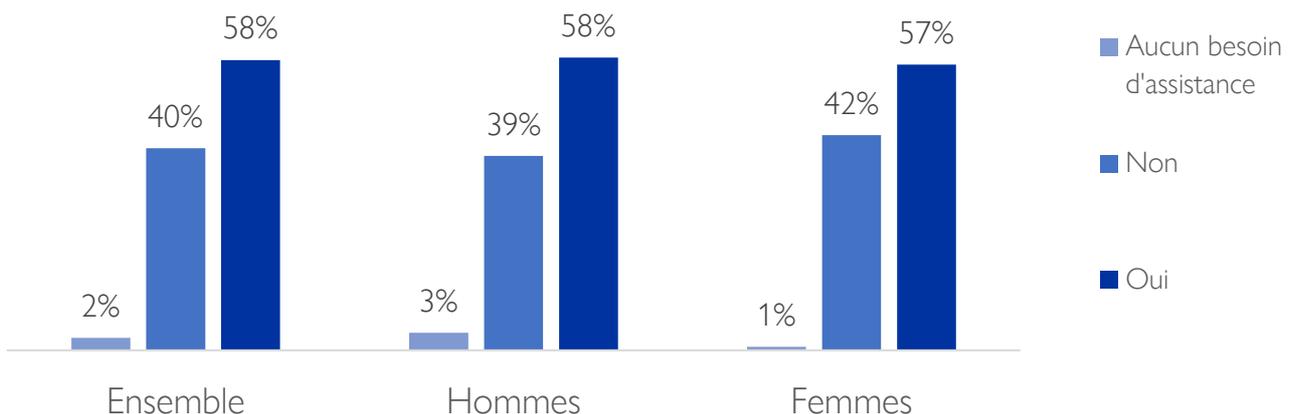
La répartition des PDI en fonction de leurs besoins prioritaires révèle que les trois besoins les plus fréquemment mentionnés sont, par ordre d'importance : le besoin d'accéder à des activités génératrices de revenu (60%), le besoin d'avoir accès à la nourriture (16%) et enfin le besoin d'avoir accès à l'éducation pour leurs enfants (10%).

En termes de perception de l'accès à l'assistance humanitaire, 98 pour cent des ménages déplacés internes trouvent qu'elle reste malgré tout insuffisante.

Graphique 4: Besoins prioritaires des PDI dans le lieu déplacement



Graphique 5: Proportion de ménages PDI ayant des difficultés d'accès à l'assistance humanitaire au cours des 3 derniers mois..





PROTECTION 1/2

IDENTITE LEGALE DES PDIS

La possession d'une identité légale a été évaluée en fonction de deux documents selon l'âge : l'acte de naissance pour les 0-17 ans et la carte nationale d'identité (CNI) pour les 18 ans et plus. Cela permet d'évaluer la couverture et l'accès aux documents officiels d'identification, utiles pour analyser des questions liées à l'identité légale, aux droits civils et à d'autres aspects socio-économiques.

Possession d'un acte de naissance

Selon l'étude, 76 pour cent des enfants PDI âgés de 0 à 17 ans possèdent un acte de naissance. Il n'y a pas de disparité entre les sexes en ce qui concerne la possession d'un acte de naissance parmi les enfants PDI, avec un taux de 75 pour cent pour les garçons et 76 pour cent pour les filles.

Cependant, en ce qui concerne l'âge des enfants PDI, seulement 50 pour cent des enfants de moins de 5 ans possèdent un acte de naissance, tandis que ce chiffre atteint 86 pour cent pour les enfants âgés de 15 à 17 ans.

Possession de Carte Nationale d'Identité (CNI)

D'après les résultats de l'enquête, il a été constaté que 84 pour cent des PDI âgés de 18 ans et plus possèdent une carte nationale d'identité (CNI). Ce taux est de 85 pour cent chez les hommes et de 82 pour cent chez les femmes. En ce qui concerne l'âge, les PDI âgés de 34 à 54 ans représentent le groupe d'âges où le taux de possession de la CNI est le plus élevé soit 90%, tandis que les plus jeunes, âgés de moins de 20 ans, ont un taux de possession de CNI de 72 pour cent.

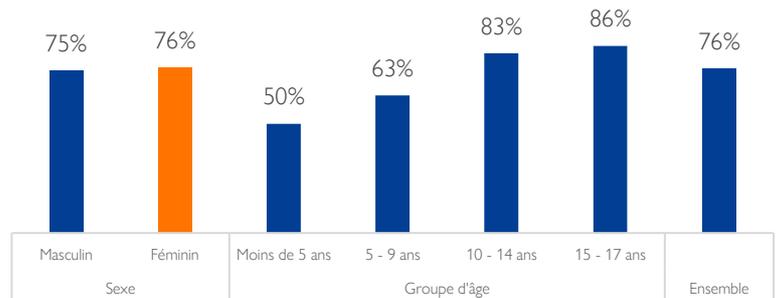
Principale raison pour laquelle les naissances des PDI ne sont pas déclarées à l'état civil

Le principal motif de non-déclaration des naissances à l'état civil parmi les PDI est le manque de ressources financières, représentant 69 pour cent des cas. On observe également que dans 21 pour cent des cas, les naissances ne sont pas déclarées en raison de l'ignorance des parents.

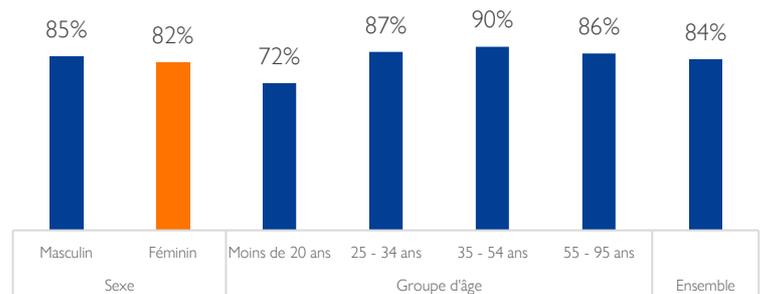
Raison de non-possession de la CNI

Parmi les PDI, les raisons principales de la non-possession d'une carte nationale d'identité (CNI) sont le vol/perte (28%) et le manque de ressources financières (27%). Pour 19 pour cent des PDI, l'absence de CNI est due à d'autres raisons, 14 pour cent pour un manque d'acte de naissance, 10 pour cent pour la destruction des CNI et les raisons de l'éloignement des bureaux d'identification et l'incertitude quant à l'obtention d'une CNI sont à 1 pour cent chacune.

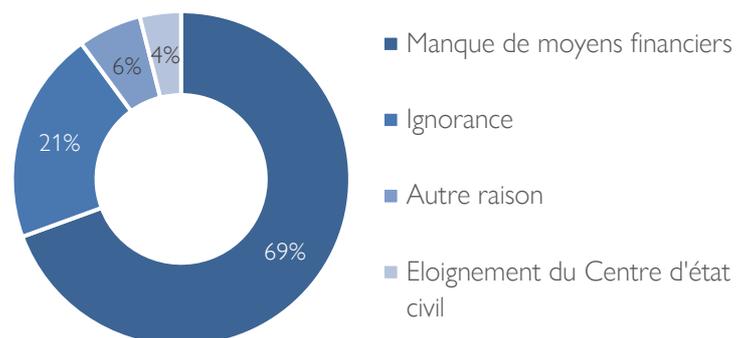
Graphique 6: Pourcentage des PDI de 0 à 17 ans disposant d'un acte de naissance selon le sexe, le groupe d'âge.



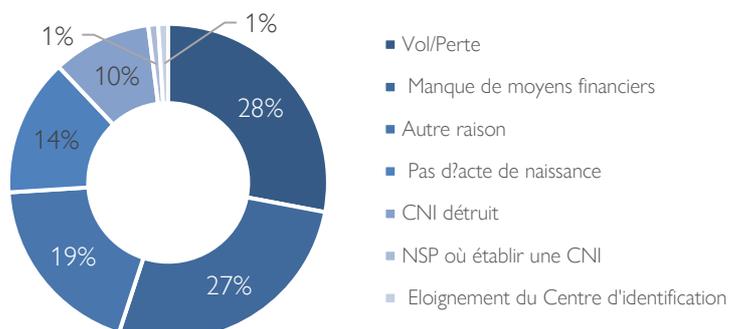
Graphique 7: Pourcentage des PDI de 18 ans et plus disposant d'une CNI selon le sexe et le groupe d'âges.



Graphique 8: Principale raison pour laquelle les naissances des PDI ne sont pas déclarées à l'état civil.



Graphique 9: Raison de non-possession de la CNI





PROTECTION ET ACCÈS À L'ASSISTANCE HUMANITAIRE

Sentiment de discrimination ou du harcèlement

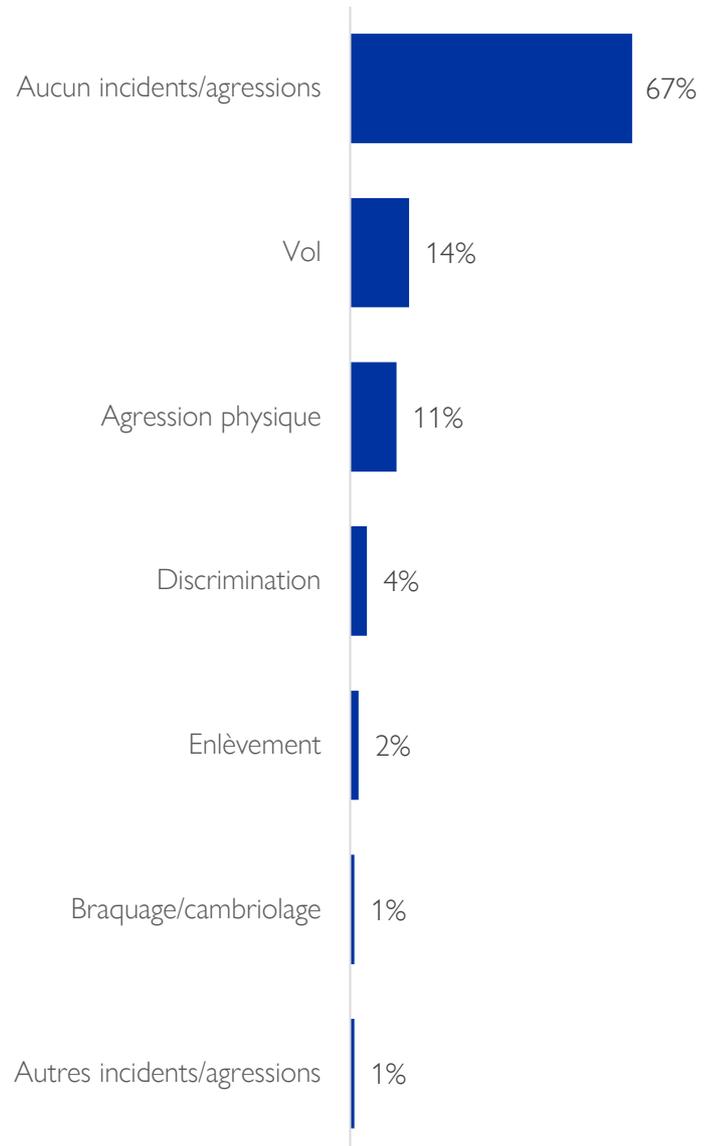
L'analyse des données montre que la majorité des ménages de personnes déplacées internes (PDI) ne signalent pas avoir été victimes de harcèlement ou de discrimination dans leur environnement de vie, avec un pourcentage de plus de deux tiers (67%). Cependant, il est préoccupant de constater que près d'un tiers des ménages de PDI craignent de subir différentes formes d'atteintes à leur intégrité physique ou psychologique.

Parmi les craintes signalées, les agressions physiques sont la principale forme de violence, affectant environ (11%) des ménages de PDI. Cela indique que certaines personnes déplacées sont confrontées à des actes de violence physique qui compromettent leur sécurité et leur bien-être.

En outre, les vols sont une autre forme de crainte courante signalée par environ 14 pour cent des ménages de PDI. Cela souligne les défis auxquels sont confrontées les personnes déplacées en termes de sécurité et de protection de leurs biens.

En conclusion, bien que la majorité des ménages de PDI n'appréhendent pas la discrimination ou le harcèlement, il est crucial de mettre en place des mesures de protection et d'intervention pour soutenir les personnes déplacées qui craignent de subir des atteintes à leur intégrité physique ou psychologique, en particulier les agressions physiques et les vols. Ces mesures contribueront à garantir la sécurité et le bien-être psychologique des personnes déplacées internes dans leurs environnements de vie.

Graphique 10: Proportion de ménages PDI selon leurs principales craintes de subir les incidents/agressions au cours des 3 derniers mois



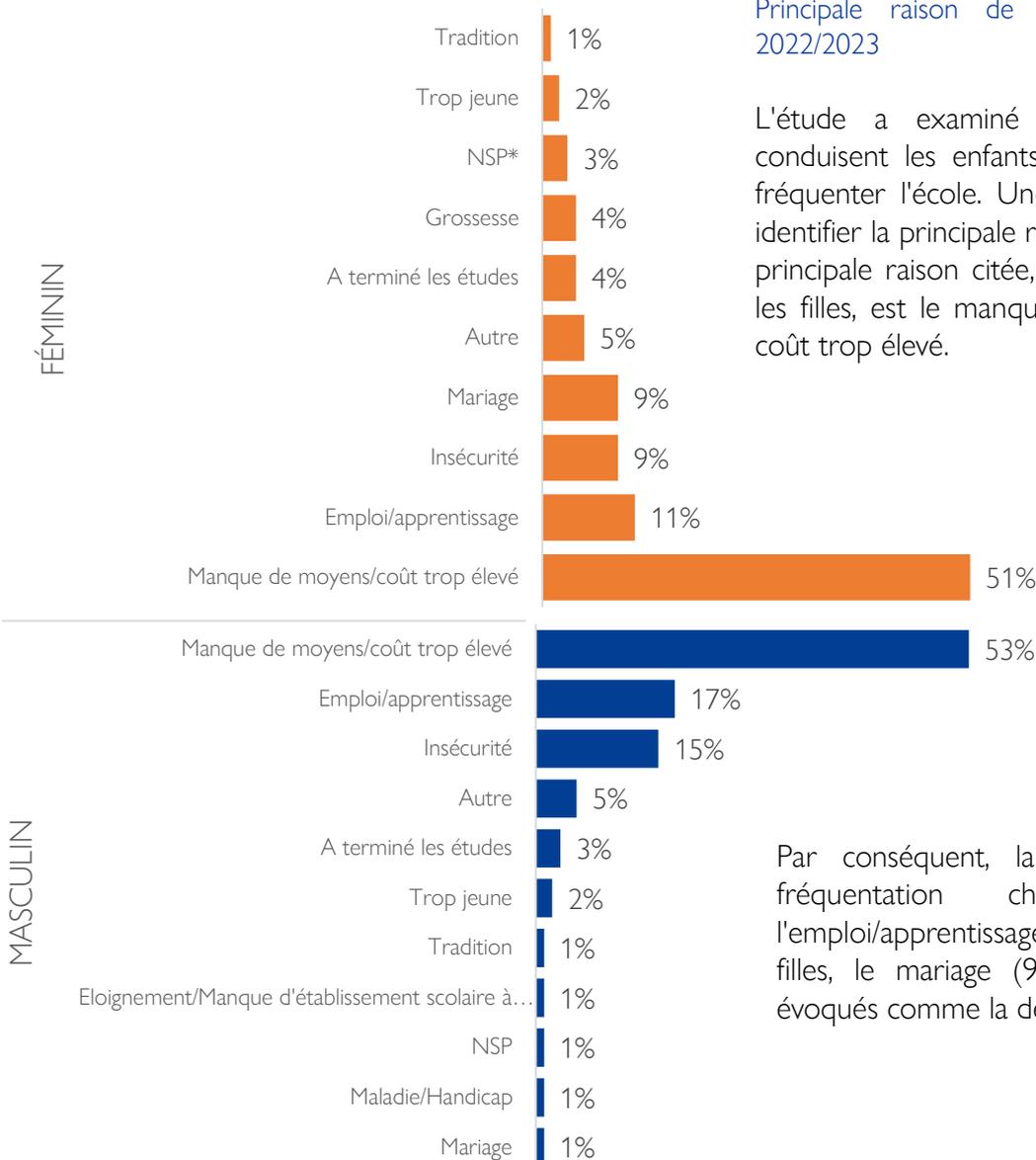


EDUCATION ET ALPHABETISATION

Accès à l'éducation et à l'alphabétisation

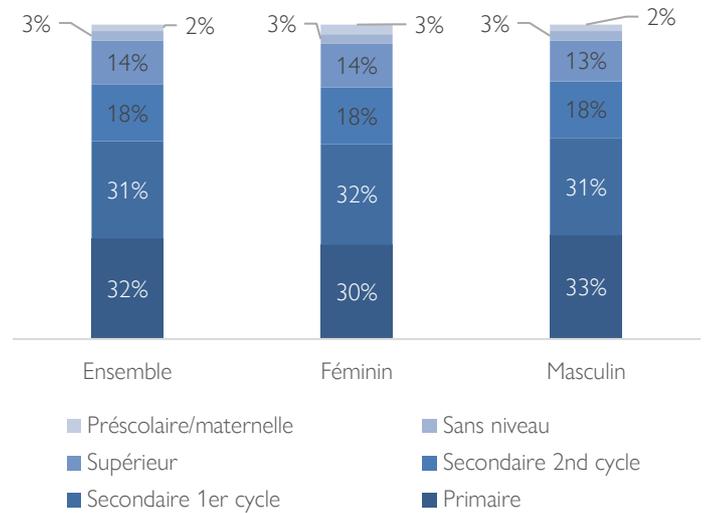
Le niveau d'instruction des PDIs âgées de 3 ans ou plus est examinée à travers les niveaux d'étude scolaire. Les données de l'étude ont été présentées en fonction du sexe. Ainsi, il a été constaté de manière globale que 32 pour cent ont un niveau primaire, 31 pour cent un niveau secondaire du premier cycle, 18 pour cent un niveau secondaire de second cycle, 14 pour cent ont un niveau d'étude supérieur cependant on note que 3 pour cent de PDIs de cette catégorie sont sans niveau d'instruction.

Graphique 12: Principale raison de non-fréquentation scolaire en 2022/2023.



* NSP: Ne sais pas

Graphique 11: Pourcentage du niveau d'instruction des PDIs âgées de 3 ans ou plus par sexe.



Principale raison de non-fréquentation scolaire en 2022/2023

L'étude a examiné les différentes raisons qui conduisent les enfants à abandonner ou à ne pas fréquenter l'école. Une question a été posée pour identifier la principale raison de non-fréquentation. La principale raison citée, tant par les garçons que par les filles, est le manque de moyens financiers ou le coût trop élevé.

Par conséquent, la deuxième raison de non-fréquentation chez les garçons est l'emploi/apprentissage (17%). En revanche, chez les filles, le mariage (9%) et l'insécurité (9%) sont évoqués comme la deuxième raison.

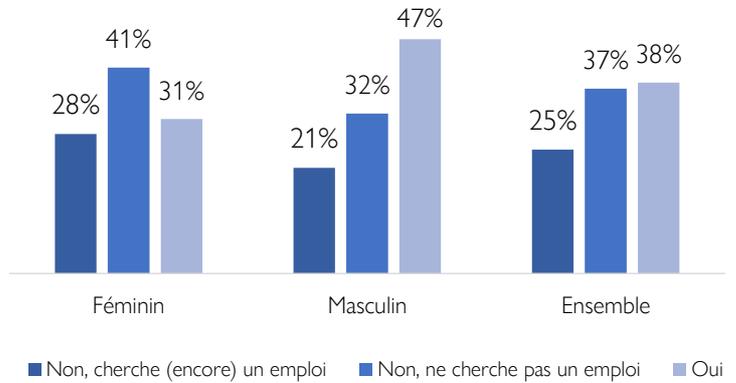


EXERCICE D'UNE ACTIVITE ET SITUATION D'EMPLOI DES PDIs 1/2

Exercice d'une activité économique selon le sexe

Moins de la moitié de la population des PDIs en âge de travailler (soit 38%) sont économiquement actifs. Cette tendance est plus prononcée chez les hommes (47%) que chez les femmes (31%). Bien que les proportions des PDIs sans emploi soient élevées, ce phénomène affecte davantage les femmes que les hommes, que ce soit parmi ceux qui recherchent un emploi (28% de femmes contre 21% d'hommes) ou parmi ceux qui n'en cherchent pas (41% chez les femmes contre 32% chez les hommes).

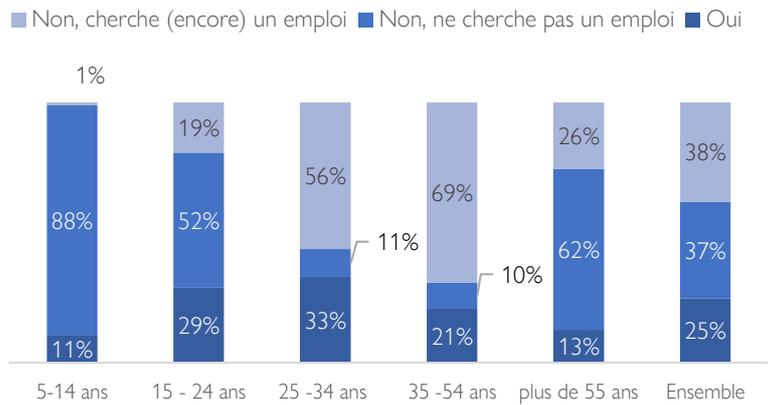
Graphique 13: Pourcentage de PDIs exerçant une activité économique selon le sexe.



Exercice d'une activité économique selon le groupe d'âges

On observe une augmentation de l'exercice d'une activité économique en fonction de l'âge jusqu'à 54 ans. En effet, le pourcentage de PDIs exerçant une activité économique passe de 18 pour cent chez les 15-24 ans à 70 pour cent chez les 35-54 ans. Cependant, le niveau d'exercice d'une activité économique diminue après l'âge de 55 ans, atteignant (soit 31%).

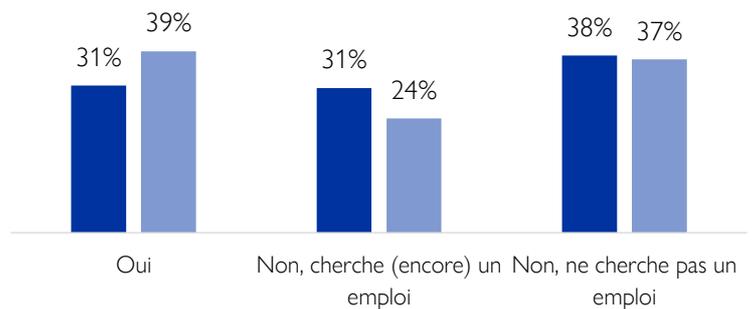
Graphique 14: Pourcentage de PDIs exerçant une activité économique selon le groupe d'âges



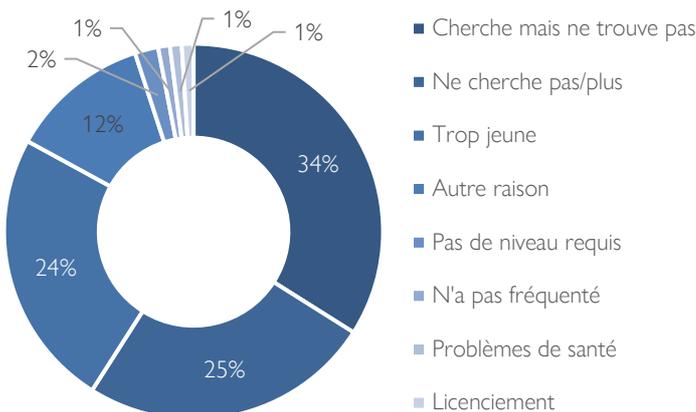
Exercice d'une activité économique selon la situation de handicap

Au regard du graphique ci-contre, les PDIs vivant avec un handicap sont davantage touchés par le chômage et sont plus nombreux à rechercher un emploi par rapport à ceux qui ne sont pas en situation de handicap.

Graphique 15: Pourcentage de PDIs, exerçant une activité économique selon la situation de handicap.



Graphique 16: Répartition les PDIs en situation de non-emploi selon la principale raison évoquée.



- Oui, est victime d'un handicap
- Non, n'est pas victime d'un handicap

Obstacles à l'obtention d'un emploi chez les PDIs

Dans la quasi-totalité de la région étudiée, la situation de non-emploi parmi les PDIs est préoccupante, touchant plus de 7 personnes sur 10 (73%). Ce constat est similaire tant chez les femmes (73%) que chez les hommes (78%).

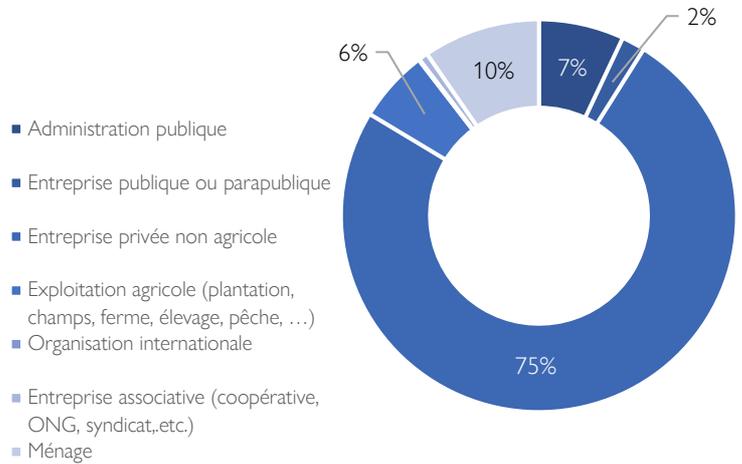


EXERCICE D'UNE ACTIVITE ET SITUATION D'EMPLOI DES PDIs 2/2

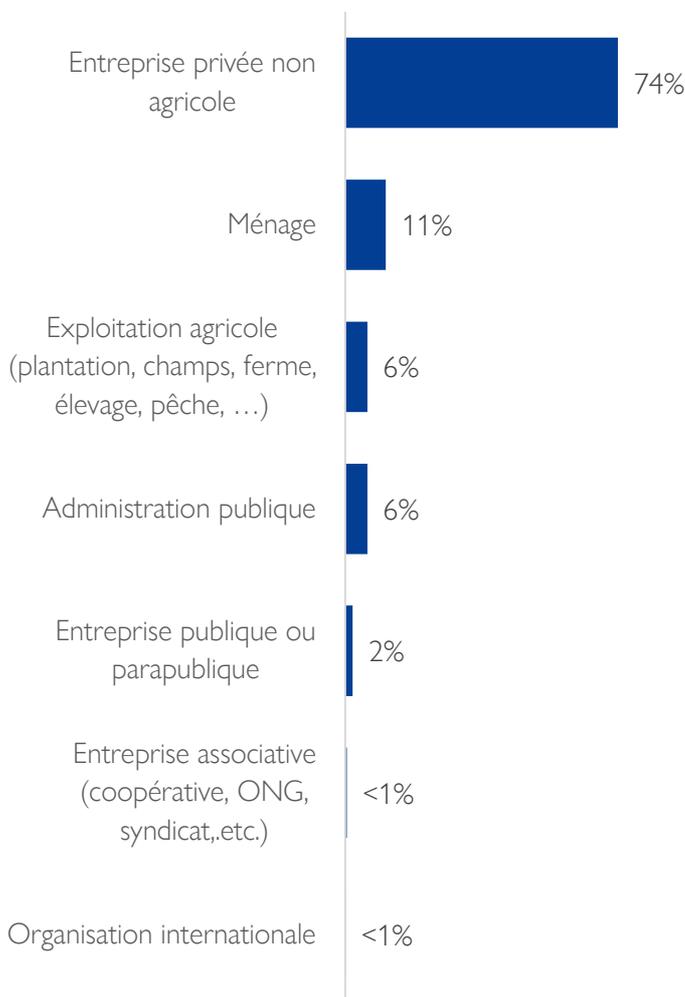
Types d'entreprises dans lesquels les PDIs chefs de ménage exercent leur emploi principal.

Une grande partie des PDIs chefs de ménage en activité exercent leur activité principale dans le secteur privé non agricole. En effet, plus de 7 chefs de ménage PDIs sur 10 travaillent dans ce secteur. Cette répartition est similaire quel que soit le sexe du chef de ménage, avec 75 pour cent chez les hommes et 71 pour cent chez les femmes. On constate également que les emplois domestiques occupent la deuxième place en termes d'activité principale pour les chefs de ménage PDIs, avec une part plus importante chez les femmes (15%) que chez les hommes (10%).

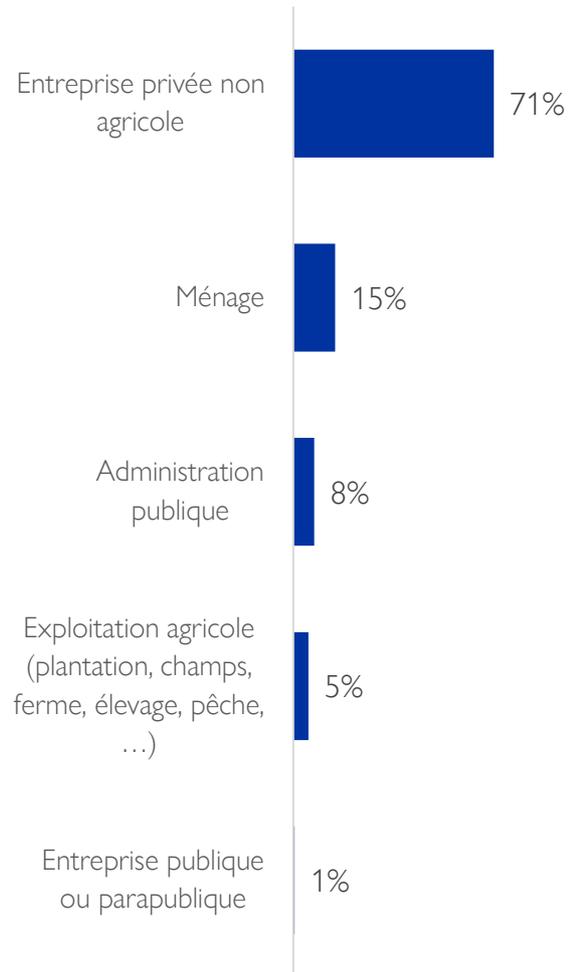
Graphique 17: Répartition des PDIs chefs de ménages Selon le type d'entreprises dans lesquels ils exercent leurs activités.



Graphique 18: Répartition des PDIs chefs de ménages hommes selon type d'entreprises dans lesquels ils exercent



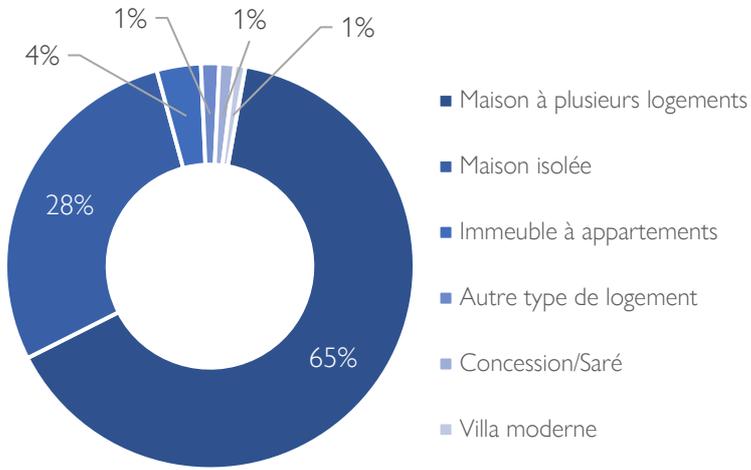
Graphique 19: Répartition des PDIs cheffes de ménages femmes selon type d'entreprises dans lesquels elles exercent.



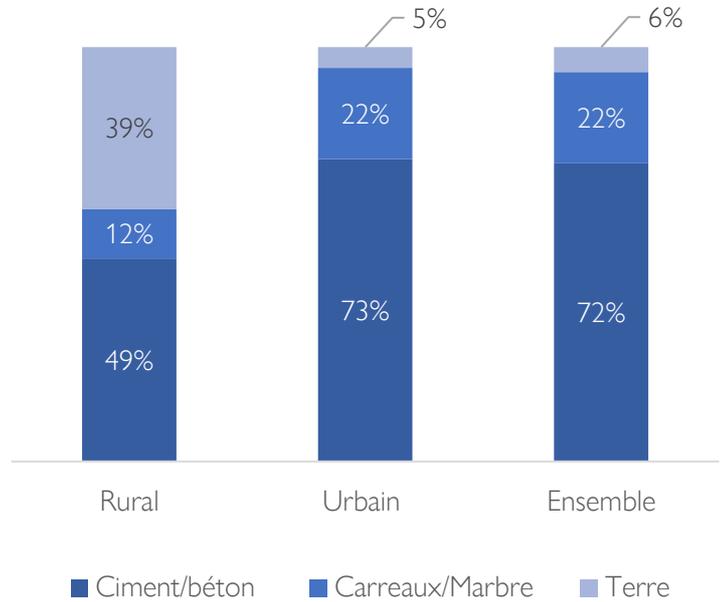


HABITAT ET CADRE DE VIE DES PDIs

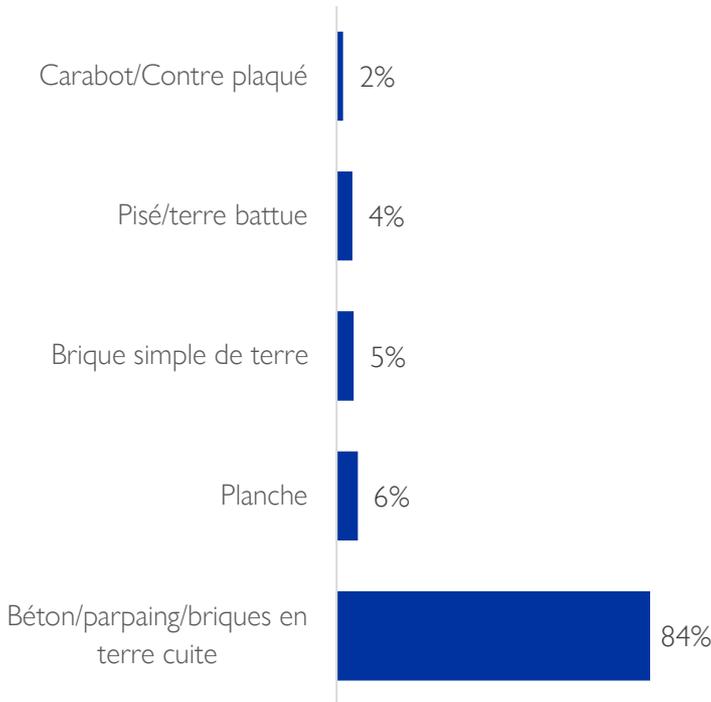
Graphique 20: Types de logements des PDI



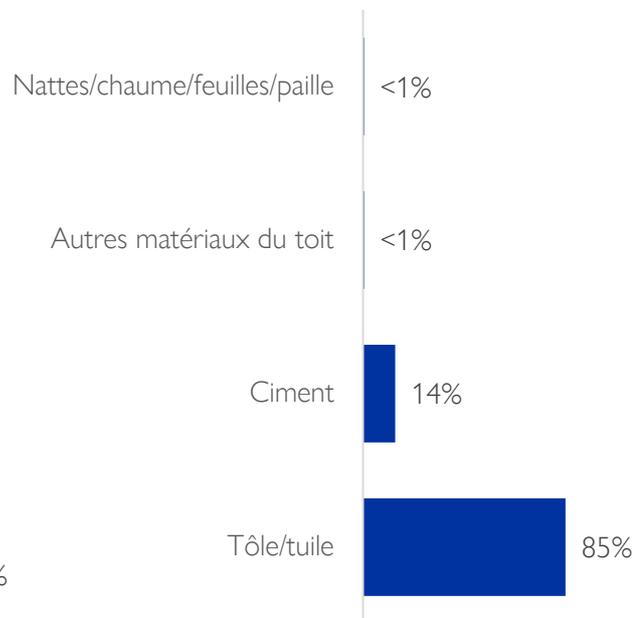
Graphique 21: Principal matériau du revêtement du sol des logements par type de lieu de résidence.



Graphique 22: Principal matériau du mur de l'ensemble des logements des PDIs



Graphique 23: Principal matériau du toit de l'ensemble des logements des PDIs



Les personnes déplacées internes résidant dans la région du centre habitent principalement dans des maisons à plusieurs logements (65%) et, dans une moindre mesure, dans des maisons individuelles isolées (28%). En général, le matériau principal utilisé pour le sol est le ciment/béton, présent dans 72 pour cent des logements. Les murs sont majoritairement recouverts de béton, de parpaings ou de briques en terre cuite (84%), tandis que le matériau principal du toit est la tôle ou la tuile, observé dans 85 pour cent des logements.

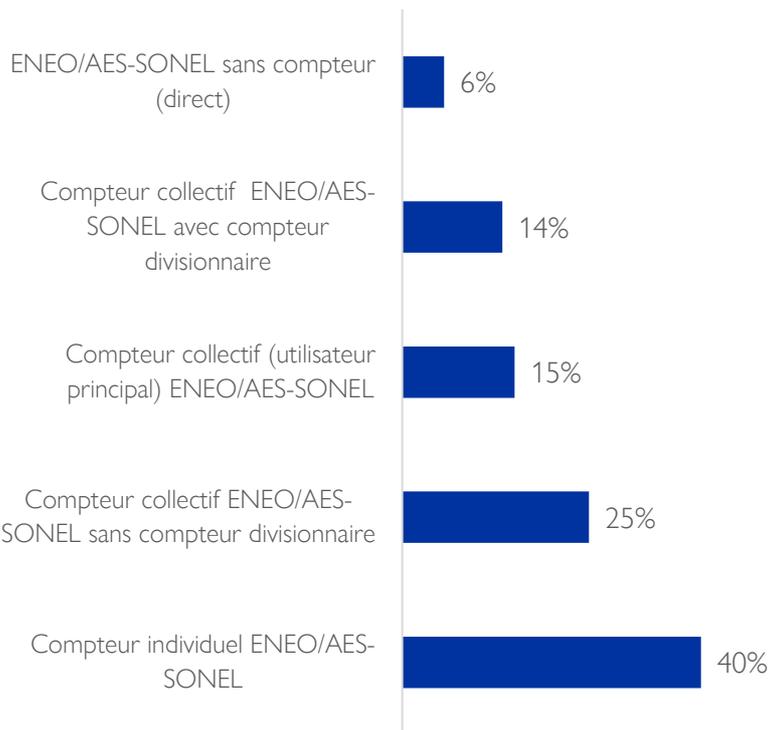


SOURCES D'ENERGIE

Accès à l'éclairage

Quatre-vingt-seize pour cent des ménages PDI ont pour principale source d'éclairage, le réseau public de distribution électrique sous formes de compteur individuel ENEO/AES-SONEL, compteur collectif ENEO/AES-SONEL sans compteur divisionnaire, compteur collectif (utilisateur principal) ENEO/AES-SONEL, Compteur collectif ENEO/AES-SONEL avec compteur divisionnaire, ENEO/AES-SONEL sans compteur - direct et 4 pour cent pour d'autres sources d' éclairage (lampes torches/piles, autre source d'éclairage, lampe rechargeable au soleil, lampe à pétrole, lampe à Gaz).

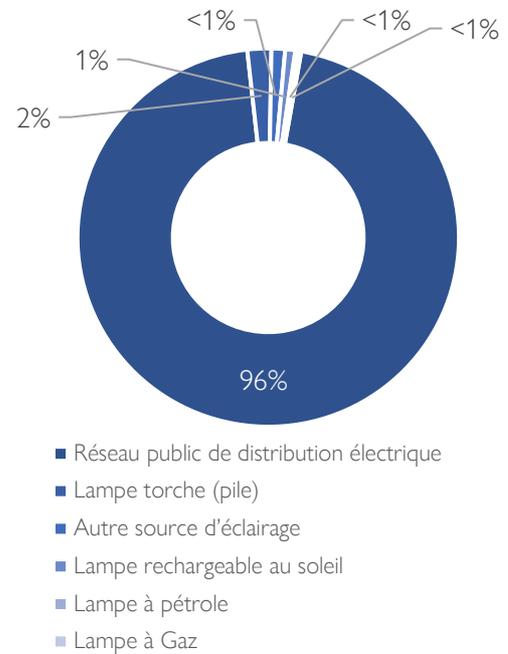
Graphique 25: Distribution (en %) des ménages de PDI utilisant l'électricité du réseau public de distribution selon le type de branchement



Source d'énergie pour la cuisine

En ce qui concerne la source d'énergie utilisée pour la cuisine par les personnes déplacées internes (PDI), il est intéressant de noter que 33 pour cent d'entre elles utilisent du bois acheté, tandis que 31 pour cent se procurent du bois en le ramassant ou en le recevant. Le gaz vient ensuite avec une utilisation de 23 pour cent, et les autres sources représentent 13 pour cent de l'utilisation.

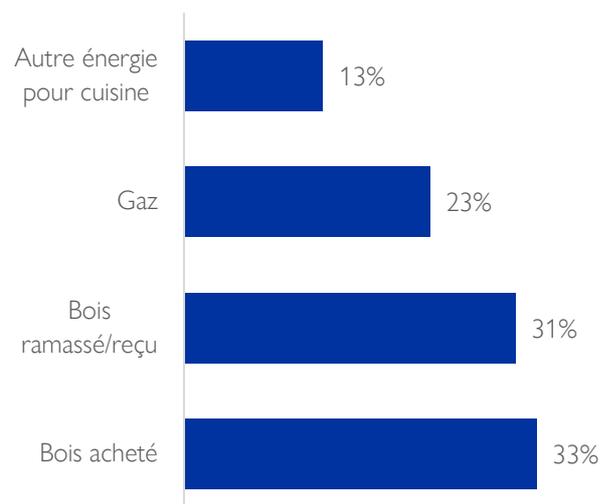
Graphique 24: Distribution (en %) des ménages de PDI selon la principale source d'éclairage



Accès à l'électricité du réseau public de distribution

Il est remarquable que tous les ménages de personnes déplacées internes (PDI) bénéficient d'un accès à l'électricité du réseau public de distribution. Parmi ces ménages, la majorité (40 %) utilise un compteur individuel de type ENEO/AES-SONEL pour leur consommation d'énergie. En outre, on constate que 25 pour cent des ménages PDI utilisent un compteur collectif de type ENEO/AES-SONEL sans compteur divisionnaire.

Graphique 26: Distribution des ménages de PDIs selon la source d'énergie pour cuisine





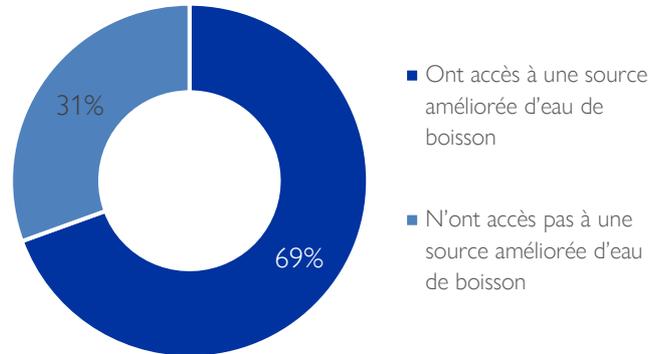
EAU, HYGIÈNE ET ASSAINISSEMENT 1/2

Accès à une source améliorée d'eau de boisson

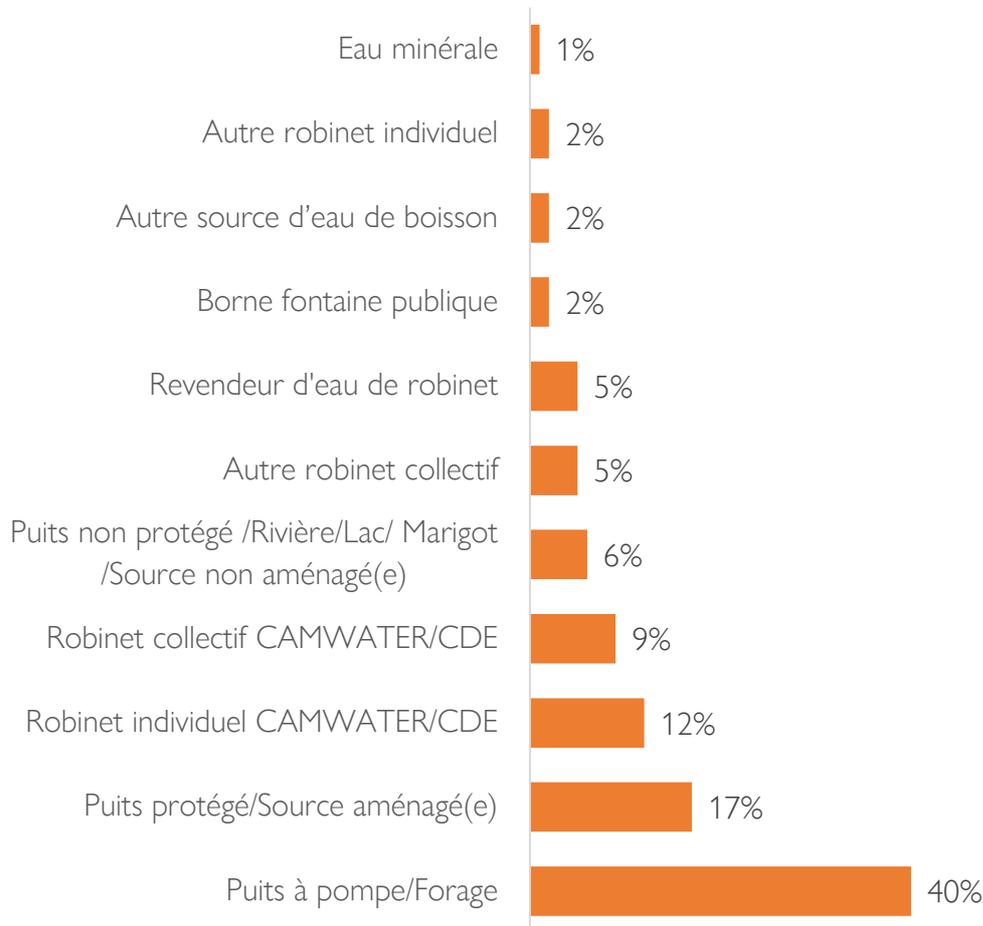
Une source d'eau améliorée est une source qui répond à des critères précis en termes de qualité et de fiabilité, tels que la protection contre la contamination et la disponibilité régulière. Par exemple, cela peut inclure des puits aménagés ou des sources protégées.

Dans la région du Centre, un quart (25%) des ménages de PDI n'ont pas accès à une source d'eau de boisson améliorée.

Graphique 27: Accès à une source améliorée d'eau de boisson



Graphique 28: Principale source d'eau de boisson des ménages PDI



La répartition des ménages de PDI en fonction de leur principale source d'eau de boisson révèle que 40 pour cent d'entre eux utilisent principalement l'eau provenant de forages ou de puits à pompe manuelle.

Vingt-et-un pour cent des ménages de PDI utilisent l'eau provenant du réseau public de distribution via un robinet comme principale source d'eau de boisson.

En ce qui concerne les autres sources, 6 pour cent des ménages de PDI utilisent principalement de l'eau provenant de puits non protégés ou d'eaux de surface comme source d'eau de boisson.

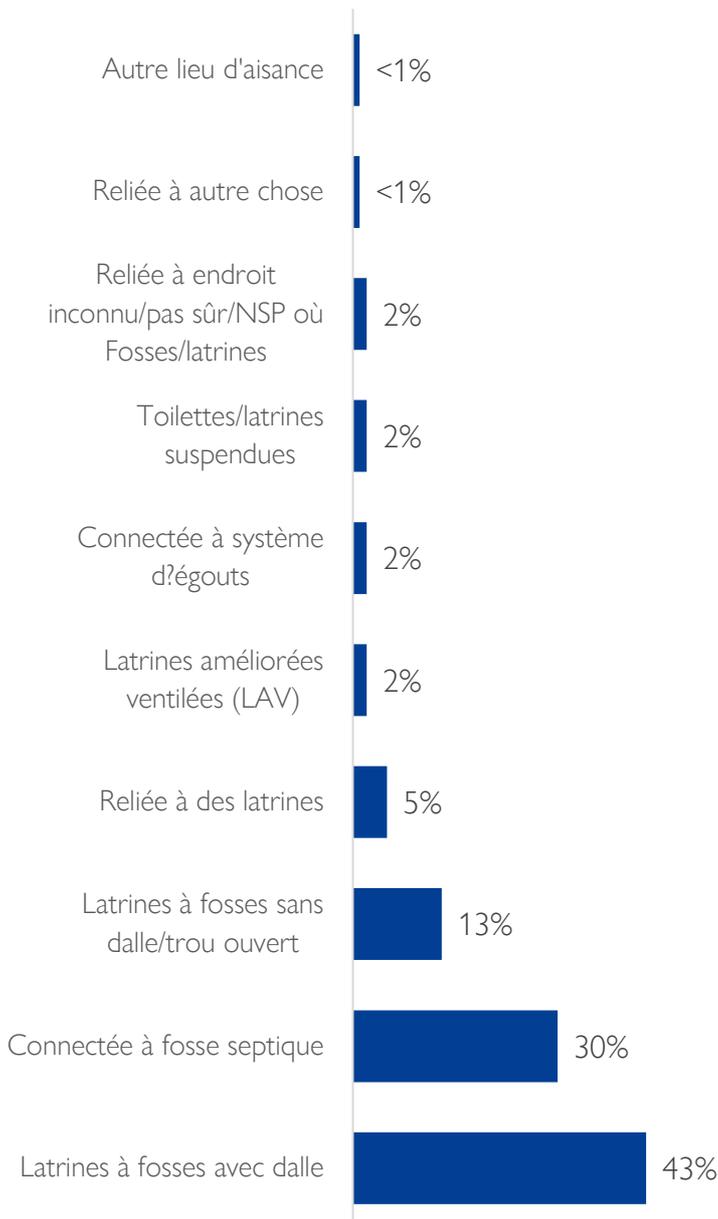


EAU, HYGIÈNE ET ASSAINISSEMENT 2/2

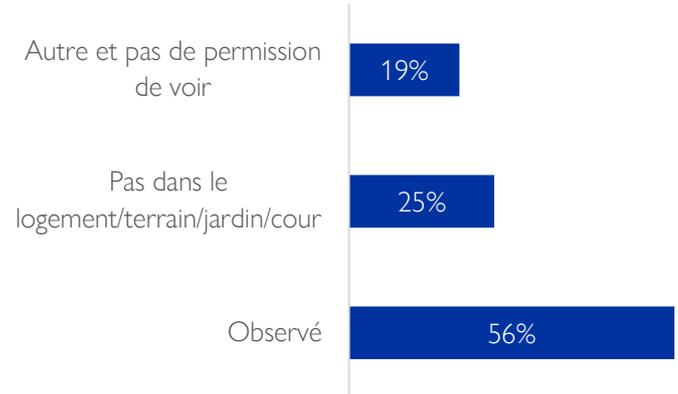
Possession d'un dispositif de lavage des mains

Parmi les ménages de personnes déplacées internes (PDI) inclus dans l'enquête, un peu plus de la moitié (56%) disposent de dispositifs de lavage des mains. Toutefois, il est important de noter que dans un quart des ménages (25%), ces dispositifs de lavage se trouvent à l'extérieur des habitations. De plus, une proportion significative de ménages possède des dispositifs de lavage des mains situés dans des endroits inaccessibles à l'enquêteur

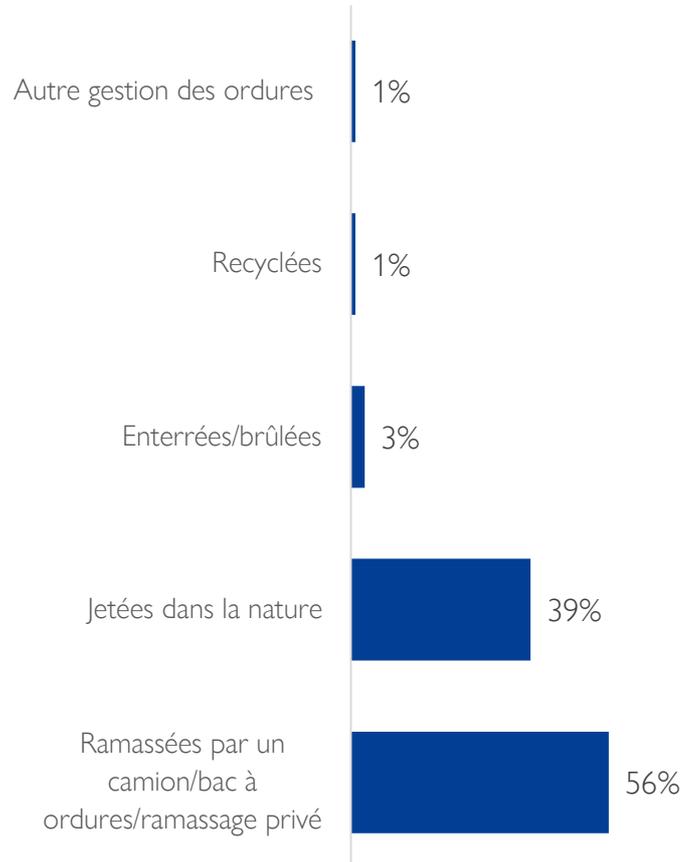
Graphique 30: Distribution des ménages PDIs selon le lieu d'aisance



Graphique 29: Possession d'un dispositif de lavage des mains



Graphique 31: Gestion des ordures par les ménages PDI

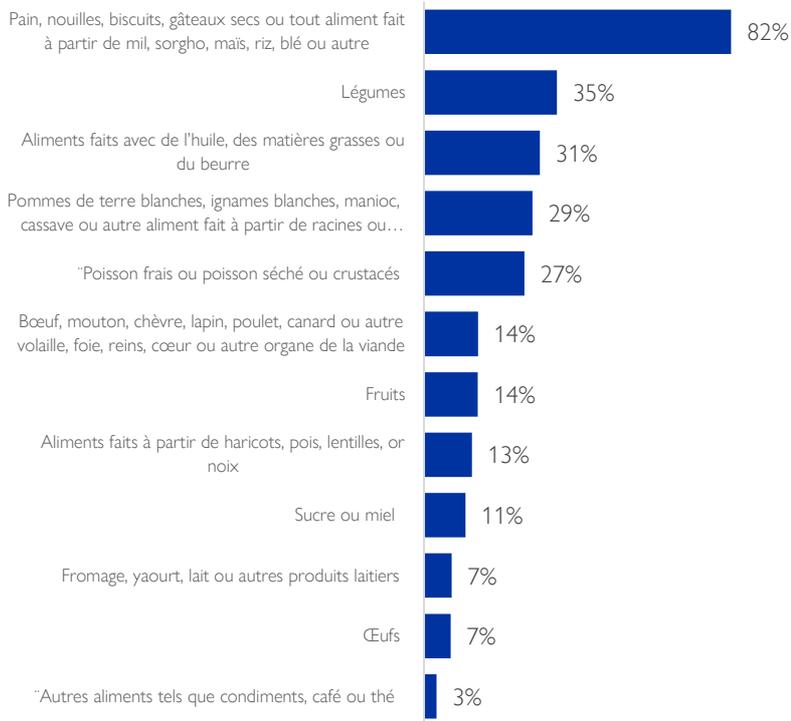


Environ 56 pour cent des déchets ménagers sont collectés ou déposés dans des bacs à ordures, tandis que près d'un tiers (39%) est jeté dans la nature. Il est intéressant de noter deux exceptions concernant les ménages dont les chefs vivent en union libre ou sont divorcés, car dans ces cas, les déchets sont principalement jetés dans la nature, à un taux dépassant les 57 pour cent.



SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Graphique 32: Types d'aliments consommés par les ménages PDI (Choix multiple)



Types d'aliments consommés par les ménages PDI

Les ménages de PDI ont été interrogés dans le cadre de l'enquête pour obtenir une liste complète des aliments consommés la veille. Cela a permis de recueillir des données précises sur leurs habitudes alimentaires et d'évaluer la diversité et l'équilibre nutritionnel de leurs repas quotidiens.

Les aliments les plus fréquemment mentionnés appartiennent au groupe des céréales et ont été cités dans 82 pour cent des ménages.

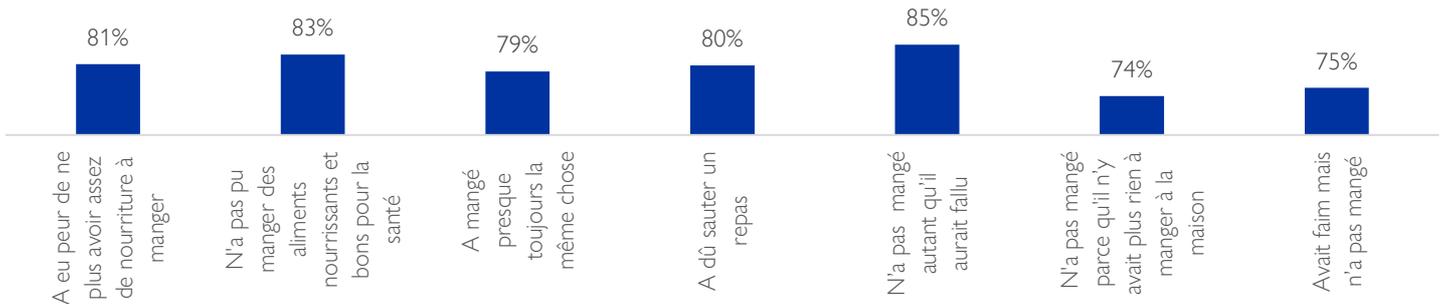
Les légumes ont été mentionnés dans 35 pour cent des ménages, suivis des aliments contenant de l'huile, des matières grasses ou du beurre (31%).

Les fruits ont été cités dans 14 pour cent des ménages de PDI, tandis que les produits laitiers (7%) et les œufs (7%) ont été consommés par un nombre très limité de ménages.

Difficultés d'accès des ménages de PDI aux produits alimentaires

Le graphique ci-dessous montre la proportion de ménages ayant connu des difficultés financières, une précarité alimentaire, un accès limité aux soins de santé, une insuffisance de logement ou d'autres besoins essentiels non satisfaits en raison d'un manque d'argent ou d'autres ressources au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête.

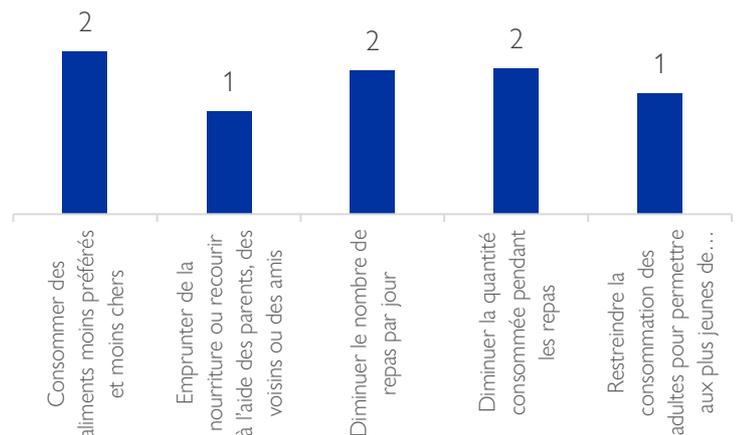
Graphique 33: Difficultés d'accès aux produits alimentaires des ménages de PDI (Choix multiples)



Stratégies d'adaptation des ménages de PDI pour se nourrir

En moyenne, deux jours sur sept ont été utilisés par les ménages PDIs pour mettre en œuvre l'une des stratégies d'adaptation afin de créer des conditions de survie des membres de leur ménages au cours des sept derniers jours précédant l'évaluation ainsi l'on note que les stratégies comme « Consommer des aliments moins préférés et moins chers », « Diminuer le nombre de repas par jour » et « Diminuer la quantité consommée pendant les repas » ont été utilisées en moyenne 2 jours/7 par les ménages tandis que celles « Emprunter de la nourriture ou recourir à l'aide des parents, des voisins ou des amis » et « Restreindre la consommation des adultes pour permettre aux plus jeunes de manger davantage » ont été utilisées en moyenne 1 jour/7.

Graphique 34: Fréquence journalière de stratégies d'adaptation des ménages de PDI pour se nourrir au cours des derniers jours.

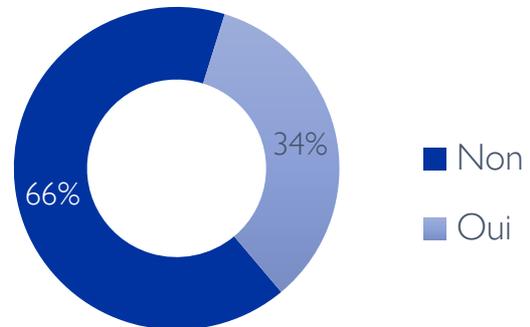




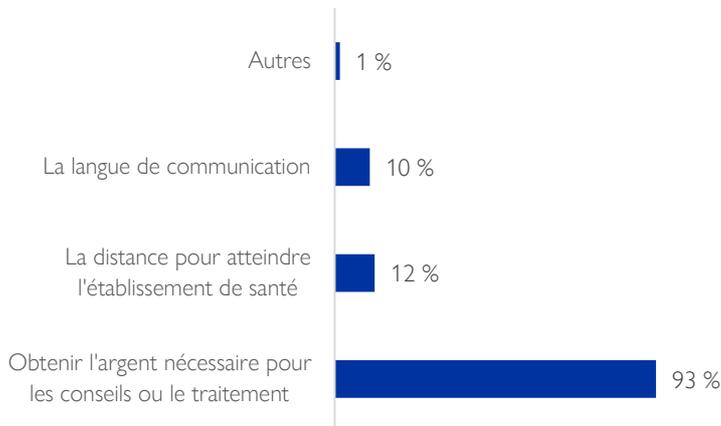
SANTÉ DES PDI 1/2

Parmi les ménages abritant des personnes déplacées internes (PDI), environ 34 pour cent ont indiqué que des membres du ménage avaient été confrontés à des problèmes de santé au cours des 30 derniers jours tels que des maladies chroniques ou des blessures. En revanche 66 pour cent ont indiqué n'avoir pas eu de cas de maladies au cours de la même période.

Graphique 35: Présence de personnes PDI souffrantes ou ayant souffert d'une maladie au cours des 30 derniers jours



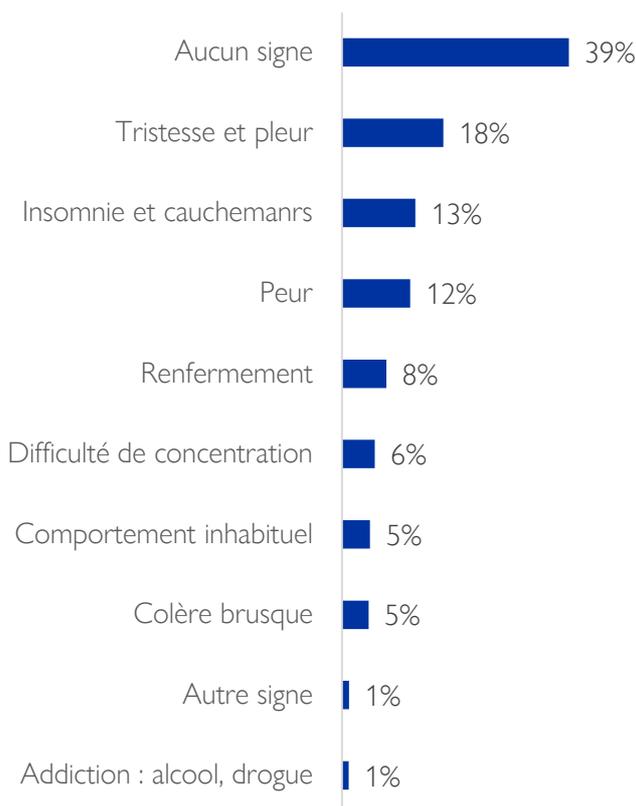
Graphique 36: Difficulté pour obtenir une aide médicale (Choix multiples)



Difficulté pour obtenir une aide médicale

La principale difficulté rencontrée par les personnes déplacées internes (PDI) pour accéder à une assistance médicale est le manque de ressources financières, mentionné dans 93 pour cent des ménages. Ensuite, viennent la distance (12%) et la barrière linguistique (10%) en termes de communication.

Graphique 37: Présence de signes de détresse psychologique chez les personnes PDI (Choix multiples)



Graphique 38: En cas de signes de détresse psychologique, où avez-vous recherché de l'aide ? (Choix multiples)



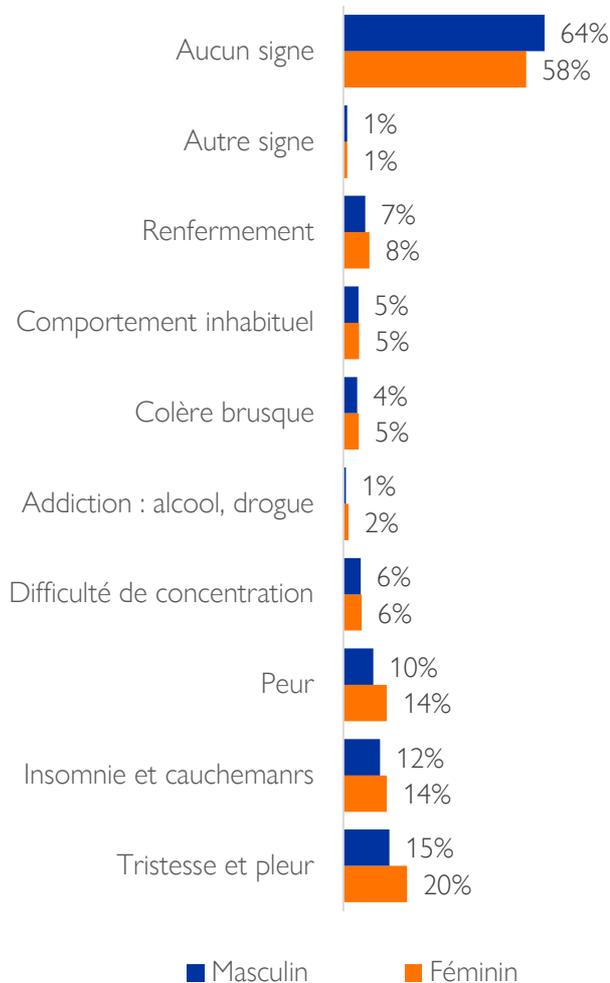
Santé mentale des PDI

Parmi les personnes déplacées internes (PDI), les signes de détresse psychologique les plus perceptibles sont les tristesse et pleur (18%), insomnie et cauchemars (13%) et la peur (12%). Ainsi l'assistance majeure recherchée en cas de ces signes est la famille ou ménages avec un taux de 13 pour cent.

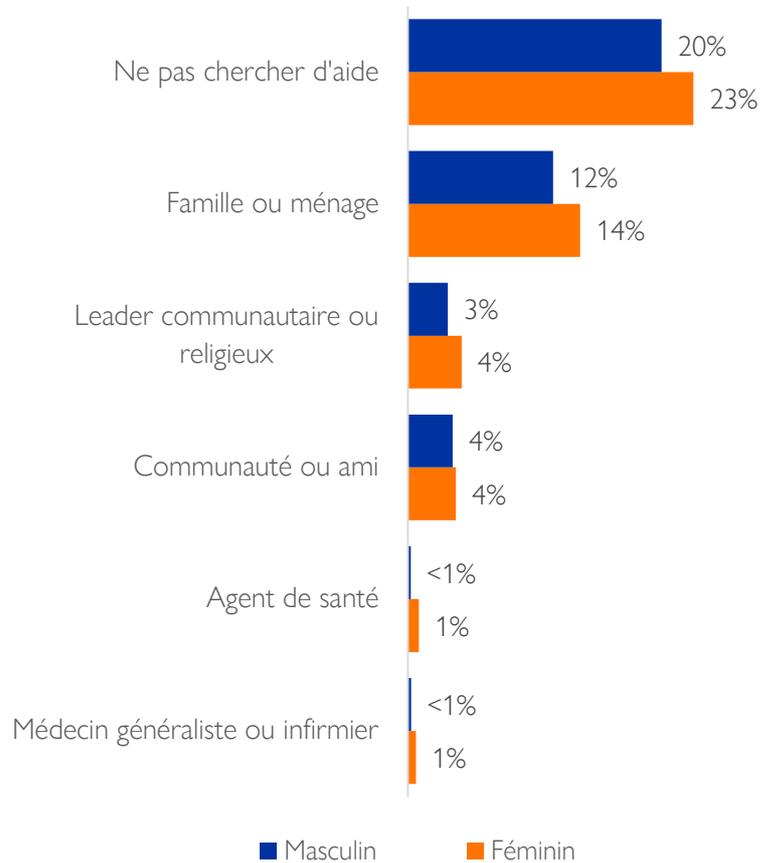


SANTÉ DES PDI 2/2

Graphique 39: Présence de signes de détresse psychologique chez les PDI selon le sexe par type de signe. (Choix multiples)



Graphique 40: Structure où les PDI se rendent pour rechercher de l'aide en cas de détresse psychologique le selon le sexe. (choix multiples)



Autre aide recherchée* = Spécialiste de la santé mentale, Médecin généraliste/infirmier, Agent de santé, Travailleur humanitaire, Travailleurs sociaux Tradipraticien et bien d'autres.

En général, les femmes parmi les personnes déplacées internes (PDI) sont plus touchées psychologiquement par leur situation. Les signes de détresse psychologique les plus fréquents, aussi bien chez les hommes que chez les femmes, comprennent la tristesse et les pleurs, les cauchemars et les insomnies, ainsi que la peur et les sursauts au moindre bruit.

Tant les hommes que les femmes cherchent de l'aide lorsqu'ils éprouvent une détresse psychologique. Ils se tournent principalement vers leur famille, leurs amis, ainsi que vers les leaders communautaires ou religieux. Il est important de noter que très peu, voire aucun, des PDI qui souffrent de détresse psychologique ne recherchent l'aide des services sociaux, du personnel médical ou même des spécialistes de la santé mentale.

CONCLUSION

Ce rapport présente les résultats de l'évaluation des besoins multisectoriels, effectuée en novembre 2023 auprès de 2 274 ménages des personnes déplacées internes dans la région du Centre.

Protection : 76 pour cent des enfants PDI âgés de 0 à 17 ans possèdent un acte de naissance et 84 pour cent des PDIs âgés de 18 ans et plus, possèdent une carte nationale d'identité (CNI).

Éducation et alphabétisation : De manière globale 32 pour cent ont un niveau primaire, 31 pour cent un niveau secondaire du premier cycle, 18 pour cent un niveau secondaire de second cycle, 14 pour cent ont un niveau d'étude supérieur. Cependant on note que 3 pour cent de PDIs de cette catégorie sont sans niveau d'instruction.

Situation de l'emploi : Moins de la moitié des personnes déplacées âgées de 10 ans et plus (38%) sont économiquement actives, avec un taux plus élevé chez les hommes (47%) que chez les femmes (31%).

Logement et cadre de vie : Les personnes déplacées internes résidant dans la région du centre habitent principalement dans des immeubles à plusieurs logements (65%) et, dans une moindre mesure, dans des maisons individuelles isolées (28%).

Source d'énergie : Le réseau public de distribution électrique reste la principale source d'éclairage utilisée par les ménages de PDI (soit 95%), suivi des lampes torches/piles (2%).

Eau, Hygiène et assainissement : 25 pour cent des ménages de PDI n'ont pas accès à une source d'eau de boisson améliorée.

Sécurité alimentaire : En moyenne deux jours sur sept ont été utilisés par les ménages PDIs pour mettre en œuvre l'une des stratégies d'adaptation pour créer des conditions pour les membres de leur ménage au cours des sept derniers jours précédant l'évaluation.

Santé : environ 32 pour cent ont indiqué que des membres du ménage avaient été confrontés à des problèmes de santé tels que des maladies chroniques ou des blessures. Parmi ces ménages, environ 29 pour cent ont rapporté ne pas avoir cherché de consultation médicale ou de traitement dans un hôpital ou un centre de santé.

ANNEXE 1/2

- Tableau 1: [Estimation en nombre de PDI par sexe selon certaines caractéristiques](#)
- Tableau 2: [Proportion \(%\) de PDI selon leur lien de parenté avec le chef de ménage](#)
- Tableau 3: [Répartition \(%\) des principales raisons de déplacement des PDI de leur région et de leur arrondissement selon le sexe, les tranches d'âges, la situation du handicap et la situation matrimoniale](#)
- Tableau 4: [Répartition \(%\) des PDI selon le lieu de résidence avant déplacement \(Région\)](#)
- Tableau 5: [Répartition \(%\) des PDI selon la région d'origine](#)
- Tableau 6: [Destination finale des PDI du ménage](#)
- Tableau 7: [Proportion \(%\) de PDI disposant de documents d'identité individuels \(CNI pour les majeurs, actes de naissance pour les enfants\) selon les tranches d'âges, la situation du handicap et la situation matrimoniale](#)
- Tableau 8: [Les principales raisons pour lesquelles certaines PDI n'ont pas d'acte de naissance ou de CNI](#)
- Tableau 9: [Proportion \(%\) de naissances de PDI enregistrées](#)
- Tableau 10: [Proportion des PDI en union dont le mariage a été enregistré à l'état civil selon leurs caractéristiques sociodémographiques](#)
- Tableau 11: [Proportion d'enfants PDI en âge préscolaire fréquentant effectivement un établissement préscolaire, désagréger selon le sexe en %](#)
- Tableau 12: [Proportion \(%\) des enfants PDI de 06 à 11 ans fréquentant effectivement un établissement primaire selon les tranches d'âges et la situation du handicap](#)
- Tableau 13: [Proportion \(%\) des enfants PDI de 12 à 18 ans fréquentant effectivement un établissement secondaire selon les tranches d'âges et la situation du handicap](#)
- Tableau 14: [Répartition \(%\) des enfants PDI de 6 à 15 ans qui savent lire selon les tranches d'âges et la situation du handicap](#)
- Tableau 15: [Répartition \(en %\) des principales raisons de non-fréquentation scolaire en 2022/2023](#)
- Tableau 16: [Statut professionnel des PDI \(situation dans l'emploi\) par sexe](#)
- Tableau 17: [Proportion \(%\) de CM de PDI exerçant une activité économique selon le type d'entreprise](#)
- Tableau 18: [Proportion \(%\) de jeunes PDI \(15-24 ans\) sans occupation et ne fréquentant pas l'école par sexe](#)
- Tableau 19: [Proportion d'enfants âgés de 5 à 17 qui ont une occupation, selon le sexe et l'âge](#)
- Tableau 20: [Pourcentage de PDI selon les principaux obstacles à l'obtention d'un emploi](#)
- Tableau 21: [Proportion \(%\) de ménages PDI selon le type de logement où ils vivent](#)
- Tableau 22: [Proportion \(%\) de ménages PDI selon le principal matériau du sol de leur logement](#)
- Tableau 23: [Proportion \(%\) de ménages PDI selon le principal matériau des murs de leur logement](#)
- Tableau 24: [Proportion \(%\) de ménages PDI selon le principal matériau du toit de leur logement](#)
- Tableau 25: [Répartition des ménages PDI selon les sources d'éclairage électriques](#)
- Tableau 26: [Répartition \(%\) de ménages de PDI par source d'éclairage](#)
- Tableau 27: [Proportion \(%\) de ménages de PDI ayant accès au téléphone](#)
- Tableau 28: [Proportion \(%\) de PDI utilisant le téléphone](#)

ANNEXE 2/2

Tableau 29: Pourcentage (%) de ménages de PDI dont au moins un membre s'est retrouvé, au cours des 12 derniers mois, dans l'une des situations suivantes, où faute d'argent ou d'autres moyens

Tableau 30: Proportion (%) de ménages par types d'aliments que vous ou quelqu'un d'autre dans le ménage a mangés hier pendant la journée et la nuit

Tableau 31: Stratégies d'adaptation pour se nourrir

Tableau 32: Proportion (en %) de PDI chef de ménage ayant été malade, ou souffrant d'une affection de longue durée ou d'une blessure au cours des 30 derniers jours

Tableau 33: Proportion (%) de PDI chef de ménage ayant recherché un avis médical ou un traitement dans un hôpital/centre de santé selon certaines caractéristiques du chef de ménage

Tableau 34: Proportion (%) de PDI chef de ménage selon les principales raisons d'obtention d'un avis médical ou se faire soigner

Tableau 35: Proportion (%) de PDI chef de ménage n'ayant pas obtenu un avis médical ou pu se faire soigner selon certaines caractéristiques du chef de ménage

Tableau 36: Proportion (%) de PDI chef de ménage selon la personne auprès de qui elles ont recherché de l'aide

Tableau 37: Répartition (%) de PDI ayant présenté des signes de détresse psychologiques

Tableau 38: Proportion de la population qui déclare s'être personnellement sentie discriminée ou harcelée au cours des 12 derniers mois du fait de sa situation de PDI

Tableau 39: Distribution de ménages de PDI selon qu'ils ont eu de difficultés de recevoir une assistance humanitaire au cours des 3 dernier mois

Tableau 40: Répartition des PDI selon leurs principales craintes de subir les incidents/agressions

Tableau 41: Proportion (%) des mécanismes de plainte utilisées par les ménages ayant au moins un PDI selon les autorités vers qui elles se sont tournées

Tableau 42: Distribution (%) des ménages avec PDI selon qu'elles ont subi/craint de subir un incident au cours des 3 ou 12 derniers mois

Tableau 43: Distribution (%) des ménages avec PDI selon qu'ils ont subi un incident au cours des 3 ou 12 derniers mois

Tableau 44: Distribution (%) de ménages PDI ayant bénéficié d'une assistance au cours des 12 derniers mois par type

Tableau 45: Répartition (%) des besoins d'assistance le plus pressant auquel le ménage a fait face

Tableau 46: Proportion des ménages des PDI ayant un dispositif de lavage des mains

Tableau 47: Proportion (%) de ménage PDI ayant accès à une source améliorée d'eau de boisson

Tableau 48: Répartition (%) des types de sources d'eau de boisson utilisées par les ménages PDI (%)

Tableau 49: Distribution (%) des ménages par type de lieu d'aisance

Tableau 50: Gestion des ordures ménagères par les ménages PDI

Tableau 51: Distribution (%) des ménages avec PDI par caractéristiques du CM selon le type de combustible utilisé pour faire la cuisine

Vous pouvez consulter tous les produits d'informations de la DTM au Cameroun via le lien ci-dessous et contacter la DTM par email :

DTM CAMEROUN



<https://dtm.iom.int/cameroon>



DTMCameroun@IOM.INT

